



**COALITION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE**

Commentaires présentés dans le cadre des consultations de la  
Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue  
française au Québec

Déposés pour les audiences nationales de mars 2001

5225 rue Berri, bureau 300, Montréal, Québec, H2J 2S4, tél: 514-948-0505

tél: 514-948-0044/ [cocdmo@cam.org](mailto:cocdmo@cam.org)/ [www.cocdmo.qc.ca](http://www.cocdmo.qc.ca)

## **Présentation de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre.**

### **Ce que nous sommes**

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main d'œuvre rassemble une vingtaine de réseaux nationaux, des membres de toutes les régions du Québec représentant plus de 400 organismes communautaires en développement de la main d'œuvre.

Les membres de la Coalition partagent une même vision : contribuer au développement des citoyens en leur permettant non seulement d'accéder à des emplois décents mais également de participer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens. La Coalition travaille pour et avec des hommes et des femmes souvent marginalisés ou victimes d'exclusion systémique. Elle représente cette population tant à la Commission des partenaires du marché du travail qu'aux conseils régionaux des partenaires du marché du travail.

### **Notre histoire**

La Coalition est née en 1991, lors de la création de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), du rassemblement des organismes sans but lucratif en développement de la main d'œuvre. Grâce au travail concerté du milieu communautaire, la Coalition a gagné en représentativité tant sur le plan national que dans les régions. Par la suite, la Coalition a poursuivi le travail de représentation auprès du gouvernement sur toute

question relative à l'apport du milieu communautaire dans le monde du travail. La Coalition a participé au Sommet socio-économique de 1996 et au Sommet du Québec et de la jeunesse de 2000. La Coalition, fidèle à sa mission, formule de nombreux avis, commentaires et mémoires pour interpeller la société civile et le gouvernement sur le développement de main d'œuvre pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion d'un large pan de la société.

## **Notre devise**

Le mot d'ordre de la Coalition est *Développer sans exclure*. Par cette affirmation, les membres de la Coalition affirment qu'il est important de développer la main-d'œuvre, mais que la stratégie de ce développement ne doit pas ignorer la population plus marginalisée ou exclue.

C'est dans cet esprit que nous formulons ici quelques commentaires que nous adressons à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Ces commentaires ont pour but d'attirer l'attention de la Commission sur notre perception du marché du travail. Notre inquiétude porte sur l'impact que peut avoir l'exigence de la maîtrise d'une autre langue sur l'insertion sociale et professionnelle.

Nous croyons qu'il est déplorable que des personnes déjà fragilisées dans leurs expériences sociales et professionnelles se voient exiger la maîtrise d'une autre langue pour accéder à l'emploi.

Les commentaires que nous faisons à la Commission témoignent de problématiques vécues par des acteurs de première ligne dans l'insertion sociale et professionnelle. Sans pour autant

faire un collage d'anecdotes, nous tenterons de dépeindre un tableau des réalités vécues sur le terrain.

Dans le contexte socio-économique actuel, les citoyens peu formés ou peu outillés pour faire face à tous les changements structurels du monde du travail éprouvent de grandes difficultés à s'insérer dans la société parce que l'accès au travail est parsemé d'embûches.

Nous questionnons l'attitude des employeurs, en apparence réaliste, qui font, trop souvent, porter aux individus en recherche d'emploi ou à l'état le soin de combler cette lacune de qualification à l'emploi qu'est la maîtrise d'une langue seconde.

Il nous semble que l'attitude des employeurs est seulement en apparence réaliste puisque cette attitude procède d'une vision partielle de la place de l'entreprise dans la société. L'entreprise entretient de multiples relations avec le milieu dont celles, extrêmement importantes d'avoir des rapports avec des hommes et des femmes qui sont citoyens d'un état officiellement francophone en Amérique du Nord.

Ceci créer pour de nombreuses entreprises exportatrices des avantages supplémentaires sur le plan international comme celui d'ajouter à la participation de l'économie anglo-américaine un accès plus facile à l'économie européenne et en particulier au développement de partenariat avec les économies des pays francophones.

Mais il y a un autre versant à cette situation ; cela créer aussi des responsabilités à l'égard du milieu où s'insère une entreprise. L'entreprise ne peut pas d'une part encaisser tout l'aide que la société lui accorde pour son développement et ses bénéfices sans avoir, en contrepartie, des

obligations à l'égard de sa main-d'œuvre. Parmi ces obligations sociales celle de faire tout ce qui lui est possible pour restreindre cette contrainte de l'exigence d'une langue seconde pour des postes de travail qui peuvent être exclus de la nécessité d'une langue seconde.

**« *Je parle français, je deal en anglais* ».**

Cette expression spontanée et populaire traduit de façon lapidaire la situation schizophrénique dans laquelle des centaines de travailleuses et travailleurs se trouvent plongés. Celles et ceux qui ne peuvent pas « dealer » avec le contremaître, la direction ou le propriétaire sont exclus de l'emploi.

Le développement des personnes et de la société ne peut pas se faire dans une dynamique d'exclusion des unilingues francophones pas plus qu'elle devrait se faire aux dépens des unilingues anglophones. Il y a des coûts importants associés à l'indifférence face à cette situation. Nous comptons sur votre Commission pour porter une grande attention à la situation que nous venons de décrire. Il nous semble qu'un changement de mentalité doublé d'une bonne dose d'imagination pratique pourrait contribuer à faire disparaître cet obstacle particulier à l'emploi qu'est la maîtrise de la langue seconde et contribuer à créer une société inclusive et respectueuse des personnes.

## **Conclusion**

Notre inquiétude devant le fait qu'un plus grand nombre de travailleuses et travailleurs pourraient être exclus de l'emploi pour motif de non maîtrise de la langue seconde pourraient s'atténuer et même disparaître s'il y avait une politique de la langue du travail qui fasse un

large consensus social sur les défis que soulèvent les grands changements structuraux que vit le monde du travail. Cette politique devra être attentive et stimulante autant pour les entreprises, les travailleuses et les travailleurs qui poursuivent les mêmes objectifs de développement de la main-d'œuvre.

Nous demandons à la Commission de sensibiliser l'État et le grand public à la question de l'insertion sociale et professionnelle de milliers de citoyens peu ou pas à l'aise avec la langue seconde. Nous verrions bien une réflexion interministérielle; éducation - culture - emploi et travail - solidarité sociale - citoyenneté devrait contribuer à l'élaboration des pistes d'actions de cette politique.